

14ème législature

Question N° : 65578	De Mme Anne-Lise Dufour-Tonini (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement maternel et primaire : personnel	Tête d'analyse >effectifs de personnel	Analyse > enseignants. recrutement.
Question publiée au JO le : 07/10/2014 Réponse publiée au JO le : 27/01/2015 page : 588		

Texte de la question

Mme Anne-Lise Dufour-Tonini interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la priorité donnée au primaire dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école. La lutte contre l'échec scolaire prend corps dès les premières années de la scolarisation. C'est pourquoi le Gouvernement a fait le choix de consacrer 14 000 postes de titulaires dans le premier degré. Nous ne pouvons que nous en réjouir. La priorité donnée au primaire doit permettre aux enseignants de modifier leurs pratiques en favorisant le travail en équipe afin de lutter le plus efficacement contre l'échec scolaire et les déterminismes. Aussi, le dispositif « plus de maîtres que de classes », revendication centrale des organisations syndicales, doit améliorer les conditions de travail des enseignants ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves. Le Gouvernement prévoit ainsi 7 000 postes d'enseignants déchargés de classe. La lutte contre l'échec scolaire tout en améliorant les conditions de travail des professeurs et des élèves sont la priorité du Gouvernement. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir nous dire où nous en sommes dans le recrutement des ces enseignants déchargés afin de tenir la promesse des 7 000 postes supplémentaires et concrétiser la bataille de la refondation de l'école.

Texte de la réponse

L'annexe à la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République dispose que 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, notamment via le dispositif « plus de maîtres que de classes », de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et celle des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. A la rentrée scolaire 2014, 1 857 emplois étaient consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes ».